



**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL ECOLE DOCTORALE DU**  
**MARDI 27 Juin 2017**

Présents

Membres du Conseil de l'Ecole Doctorale

Monsieur Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA

Monsieur Philippe NELIDOFF

Monsieur Olivier BROSSARD

Madame Francette FINES

Madame Cécile CRESPIY

Madame Corinne HOUIN

Monsieur Florent GARNIER

Monsieur Matthieu POUMAREDE

Monsieur Alexandre CHARPY

Madame Béatrice GUILLEMONT

Madame Camille CUBAYNES

Monsieur Jean-Philippe ORLANDINI

Madame Virginie MANGION

Monsieur Maxime MALDENT

## **Ordre du jour :**

- Approbation du PV du Conseil de l'Ecole Doctorale du 31 Janvier 2017
- Point sur l'organisation du nouveau programme de formations
- Validation des compléments d'études (Inscriptions, Thèses)
- Comité de Suivi
- Jury des contrats doctoraux
- Informations Diverses.

La séance est ouverte à 14 H 15.

Monsieur le Professeur ANDRIANTSIMBAZOVINA remercie tous les membres présents et notamment la présence de Madame Francette Fines de l'Université de La Rochelle.

Présentation de l'ordre du jour.

### **Point sur l'organisation du nouveau programme de formations**

Monsieur le Professeur ANDRIANTSIMBAZOVINA rappelle à l'ensemble des membres du Conseil de l'Ecole Doctorale la règle du plan de formation avec la priorité pour les formations d'UT 1 puis la COMUE uniquement pour les formations en langues sauf celles sur la rédaction du CV et l'entretien professionnelle en anglais car le SUIO assurera ces formations.

Les doctorants peuvent également aller à la COMUE pour la « thèse en 180 secondes » et les formations en langues sauf celles citées plus haut et sur un quota de 15h maximum/an, au-delà les heures ne seront pas comptabilisées.

Chloé Trictin profite du Conseil de l'Ecole Doctorale pour faire la présentation du SUIO en précisant que les formations sont ouvertes aux doctorants notamment sur les sujets suivants :

- Ateliers en petits-groupes
- Mini-conférences interactives
- Rencontres Professionnelles

Un plan de formation plus détaillé de l'offre de formation du SUIO à disposition de nos doctorants sera communiqué aux doctorants par mail à la rentrée.

Madame le Professeur Corinne Houin évoque le double-emploi avec les formations à la COMUE.

Monsieur le Professeur ANDRIANTSIMBAZOVINA répond que l'objectif est de mettre en avant les formations d'UT1 avant celles de la COMUE car elles sont lourdement facturées et impactent sur le budget de l'ED. Il en profite pour rappeler la nécessaire diversification des heures de formations.

Les représentants indiquent qu'ils souhaitent un fléchage des heures de formations qui seront prises en compte.

Monsieur le Professeur ANDRIANTSIMBAZOVINA explique que c'est un objectif mais que n'ayant pas la main sur les formations de la COMUE cela est plus long à mettre en place.

Florent Garnier explique qu'il y a des formations mises en place à l'intérieur du CTHDIP pour les doctorants du Centre mais également pour l'ensemble des doctorants d'UT 1 et notamment avec les journées Diké.

Cécile Crespy dans le même sens indique qu'il est possible d'indiquer les formations de l'IEP pour que l'ensemble des doctorants puissent en bénéficier.

Monsieur le Professeur ANDRIANTSIMBAZOVINA indique que les colloques et les conférences font partie des heures de formations.

Monsieur le Doyen Nelidoff revient sur la difficulté aujourd'hui à avoir des qualifications à la Maitrise de conférence, notamment car les contrats doctoraux ne remplissent pas toutes les obligations ?

Il évoque le problème en évoquant des défaillances conjoncturelles. Il serait peut être judicieux notamment de transposer en Droit ce qui se fait en Gestion avec la création d'un DU pour les contrats doctoraux.

Le DU doit cependant être auto financer ce qui peut être une difficulté dans la réalisation et la mise en place de ce dernier.

L'ensemble du Conseil de l'Ecole Doctorale fait corps pour dire qu'il serait injuste que l'accès ne soit pas identique pour tous les doctorants.

### **Validation des compléments d'études**

Le dossier d'un candidat est proposé au Conseil de l'Ecole Doctorale :

Il s'agit du dossier de Monsieur Julien LOPEZ qui a obtenu la note de 14/20 et qui n'est pas accepté à l'unanimité par les membres du Conseil de l'Ecole Doctorale.

Deux dossiers d'inscriptions sont proposés au Conseil de l'Ecole Doctorale :

Monsieur JOE qui a obtenu un DEA du Liban. A l'unanimité les membres du Conseil de l'Ecole Doctorale valident son inscription en 1<sup>ère</sup> année

Le dossier de Madame PARVU est proposé aux membres pour une inscription en 7<sup>ème</sup> année car elle a réellement débuté sa thèse en 2012 en CIFRE.

Les membres du Conseil de l'Ecole Doctorale valide à l'unanimité son inscription en 7<sup>ème</sup> année.

Délibération autour de l'inscription des ATER en 7<sup>ème</sup> année : Les membres du Conseil de l'Ecole Doctorale valident à l'unanimité l'inscription en 7<sup>ème</sup> pour les doctorants qui sont ATER.

## **Comité de Suivi**

Monsieur le Professeur ADNRIANTSIMBAZOVINA rappelle à l'ensemble des membres du Conseil de l'Ecole Doctorale qu'un comité de suivi est obligatoire pour toutes inscriptions à partir de la 3<sup>ème</sup> année de doctorat. C'est un travail entre l'Ecole Doctorale et le laboratoire de recherche.

Le directeur en profite pour rappeler qu'une audition est obligatoire pour chaque doctorant du comité de suivi.

Les représentants des doctorants approuvent la qualité des comités de suivi dans la préparation d'une soutenance de Thèse.

Monsieur le Professeur POUMAREDE explique qu'il a des retours positifs sur la qualité des comités de suivi.

## **Jury des Contrats Doctoraux**

Le Professeur ANDRIANTSIMBAZOVINA explique la problématique de la composition du Jury des contrats doctoraux en rapport avec l'arrêt du Conseil d'Etat. Après discussion, les membres du Conseil de l'Ecole Doctorale se mettent d'accord sur les aspects suivants :

- Ne rien dire sur son candidat
- La possibilité de se prononcer sur les autres candidats

## **Questions Diverses**

Question sur l'impression de la Thèse ?

Monsieur le Professeur ANDRIANTSIMBAZOVINA explique qu'il est possible de faire imprimer sa thèse à la reprographie de l'Université

Question sur la mention lors de la soutenance de Thèse ?

Monsieur le Professeur ANDRIANTSIMBAZOVINA explique que celle-ci est toujours possible mais pas obligatoire.

Un document est distribué en ce sens au directeur de Thèse avant la soutenance de Thèse.

Question sur l'accès aux contrats doctoraux ?

Monsieur le Professeur ANDRIANTSIMBAZOVINA rappelle que les 3 premiers du Master peuvent candidater.

Florent Garnier demande à ce que les laboratoires de recherches soient informés de la future tenue d'une soutenance de Thèse.

Le Professeur ANDRIANTSIMBAZOVINA termine en précisant que le Président Jean-Paul Costa soutiendra son doctorat le 30 Septembre 2017.

La séance est levée à 16h10.